

**Province de Québec  
Municipalité de Chartierville**

Lundi 2 juillet 2018

**1. Ouverture de la séance :**

Le maire Denis Dion ouvre la séance à 19h.

Sont présents : les conseillers M. Claude Sévigny, Mme Édith Giard, M. Simon Lafrenière et Mme Vanessa Faucher. La directrice générale et secrétaire-trésorière Mme Paméla Blais est aussi présente.

Absence motivée : Mme Nathalie Guesneau et M. Guy Gilbert

**18-2954**

**2. Adoption de l'ordre du jour :**

Il est proposé par Mme Vanessa Faucher, appuyé par M. Simon Lafrenière et résolu à l'unanimité, d'adopter l'ordre du jour avec l'ajout d'une résolution pour l'achat de glissières de sécurité demandé par le maire M. Denis Dion:

1. Ouverture de la séance.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Adoption du procès-verbal du 4 juin 2018
4. Adoption des revenus & dépenses.
5. Rapport du Maire.
6. Rapport des comités *ad hoc*.
7. Informations, correspondance & demandes diverses :
  - Résolution – Entraide sur appel uniquement pour service incendie/ La Patrie.
  - Résolution – Employé saisonnier CIMO & CICM
  - Résolution – Employé pour Niveleuse
  - Résolution – Achat surface de Dek Hockey
  - Résolution – Achat défibrillateur
  - Résolution – Puits Bernier
  - Adoption règlement 2018-03 – Amendement règlement de lotissement
  - Adoption règlement 2018-04 – Amendement plan d'urbanisme
  - Ajout / Résolution – Achat et installation de glissières de sécurité
8. Période de questions.
9. Affaires nouvelles.
10. Levée de l'assemblée.

**18-2955**

**3. Adoption du procès-verbal du 4 juin 2018 :**

Il est proposé par Mme Édith Giard, appuyé par M. Claude Sévigny et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal du 4 juin 2018.

**18-2956**

**4. Adoption des revenus & dépenses :**

Il est proposé par M. Simon Lafrenière, appuyé par Mme Vanessa Faucher et résolu à l'unanimité d'adopter les revenus et dépenses, tels que décrits à la liste des autorisations de paiement pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 juin 2018, pour un total des dépenses d'une somme de 107 355,81 \$ et un total des revenus d'une somme 77 526,47 \$.

**5. Rapport du Maire :**

Le maire Denis Dion explique qu'avec la nouvelle réglementation de la MRC sur la pollution lumineuse, notre future enseigne électronique ne serait pas en règle. Alors, les maires souhaitent faire amender le règlement afin de permettre aux municipalités de pouvoir se munir de telles enseignes électroniques.

Concernant la niveleuse, M. le maire annonce son arrivée pour cette semaine.

M. Dion donne de l'information quant au renouvellement prochain du contrat pour la collecte sélective et les ordures ménagères. Celui-ci prend fin en décembre 2018 et la municipalité regarde la possibilité d'offrir le contrat à la municipalité de Saint-Isidore de Clifton ou encore de continuer à faire partie du regroupement des 5 municipalités.

Aussi, M. Dion tente de rassurer la population quant au projet de mini-golf. Il explique que rien n'est officiel et que pour l'instant le prix soumis est trop élevé. Aussi que les montants des subventions ne sont pas assez élevés, la municipalité souhaite que le projet soit subventionné à 70 %.

**6. Rapport des comités ad hoc :**

M. Simon Lafrenière fait un résumé des travaux effectués sur les chemins municipaux, soit quelques changements de ponceaux, rechargement de chemin ainsi que l'épandage de l'abat poussière. Aussi, il annonce que nous avons finalement trouvé un chauffeur qualifié pour la niveleuse et qu'il serait probablement disponible au printemps prochain.

Mme Vanessa Faucher annonce que le service incendie de Chartierville sera sous peu muni d'un défibrillateur et que les cours de pompier sont terminés. La formation ne reprendra qu'en septembre prochain.

M. Claude Sévigny annonce que le Guide des attraits du Haut-Saint-François pour la saison 2018 est sorti et que les attraits de Chartierville sont cités tels que les années antérieures. Aussi, une équipe d'agent de kiosque touristique est venue faire la visite des centres d'interprétation afin d'en faire la promotion aux touristes qui se présente dans les kiosques du HSF.

M. Sévigny explique les nouveautés qui seront bientôt présentes au CICM et présente les photos qui seront sur les aimants promotionnels. Aussi, il explique que les deux centres ont déjà un bon achalandage.

Pour terminer, M. Sévigny dit qu'il ne distribuera pas d'arbres, ils ont été plantés un peu partout sur les terrains de la municipalité.

Mme Édith Giard fait un bref retour sur la Fête Nationale, son bon déroulement et la belle participation des bénévoles. Pour ce qui est du Canada-Man/Woman, celle-ci explique que la majorité des surplus de la Fête Nationale seront utilisés pour cet événement et que des sandwiches seront également offerts durant la journée au sommet de la côte des lignes américaines.

Pour ce qui est du dossier de la patinoire, Mme Giard dit qu'elle aura plus d'informations sur la mise à niveau du puits prochainement et que la municipalité a fait l'achat d'une surface usagée de Dek Hockey.

#### **7. Informations, correspondance & demandes diverses :**

**18-2957**

*Résolution – Entraide sur appel uniquement pour service incendie/ La Patrie.*

**Attendu que** le service incendie de la municipalité de Chartierville possède un protocole d'entraide dit automatique pour la protection incendie avec les services incendie de la municipalité de La Patrie et Notre-Dame-des-Bois;

**Attendu que** le service incendie de la municipalité de La Patrie peut fournir 1 500 gallons d'eau, le service incendie de la municipalité de Notre-Dame-des-Bois peut fournir plus 3 300 gallons d'eau et que le service incendie de la municipalité de Chartierville peut fournir 1 000 gallons d'eau;

**Attendu que** les services incendie des municipalités de La Patrie et Chartierville ne peuvent rencontrer les normes de galonnage d'eau du schéma incendie ensemble;

Il est proposé par Mme Vanessa Faucher, appuyée par M. Claude Sévigny:

**Que** la municipalité de Chartierville mette fin au protocole d'entraide dit automatique avec le service incendie de la municipalité de La Patrie afin d'éviter le surnombre de répondants aux appels de la municipalité de Chartierville;

**Que** le service incendie de la municipalité de La Patrie sera sollicité dorénavant sur appel seulement.

**Adopté à l'unanimité.**

**18-2958**

*Résolution – Employés saisonniers CIMO & CICM*

**Attendu que** le Centre d'Interprétation de la Mine d'Or et de la Côte Magnétique, sont à la recherche d'employés saisonniers pour la saison 2018;

Il est proposé par Mme Vanessa Faucher, appuyée par M. Simon Lafrenière:

**Que** la municipalité de Chartierville engage Mme Lucie Gendron au Centre d'Interprétation de la Côte Magnétique afin de remplacer Mme Odile Boucher en cas d'absence.

**Que** la municipalité de Chartierville engage M. Lucas Boiteux seulement sur la présentation de son numéro d'assurance sociale, afin de travailler comme animateur au Centre d'interprétation de la Mine d'Or.

**Adopté à l'unanimité.**

**18-2959**

*Résolution – Employé pour niveleuse*

**Attendu que** la municipalité de Chartierville est à la recherche d'un opérateur qualifié afin d'opérer la niveleuse de la municipalité;

Il est proposé par Mme Édith Giard, appuyé par M. Claude Sévigny:

**Que** la municipalité de Chartierville engage M. Sylvain Bilodeau comme opérateur de niveleuse pour la municipalité;

**M. Simon Lafrenière s'abstient compte tenue du code de déontologie des élus**

**18-2960** *Résolution – Achat d’une surface de Dek Hockey*  
**Attendu que** les loisirs de la municipalité de Chartierville souhaitent actualiser et bonifier leurs services;

**Attendu que** les loisirs de la municipalité de Chartierville souhaitent faire l’achat d’une surface de Dek Hockey;

Il est proposé par M. Simon Lafrenière, appuyé par Mme Vanessa Faucher:

**Que** la municipalité de Chartierville accepte l’offre de M. Xavier Diamond pour l’achat d’une surface de Dek Hockey usagée au montant de 3 100,00 \$, livré à Chartierville.

**Adopté à l’unanimité.**

**18-2961** *Résolution – Achat défibrillateur service incendie*  
**Attendu que** le service incendie de la municipalité de Chartierville souhaitent se prévaloir d’un défibrillateur;

Il est proposé par Mme Vanessa Faucher, appuyé par M. Simon Lafrenière:

**Que** la municipalité de Chartierville accepte l’offre d’échec aux crimes pour l’achat d’un défibrillateur de marque Samaritan au prix de 975,00 \$.

**Adopté à l’unanimité.**

**18-2962** *Résolution – Puits Bernier*  
**Attendu que** les loisirs de la municipalité de Chartierville souhaitent actualiser et bonifier leurs services;

**Attendu que** les loisirs de la municipalité de Chartierville souhaitent remettre en fonction l’ancien puits de la patinoire;

Il est proposé par Mme Vanessa Faucher, appuyé par M. Simon Lafrenière:

**Que** la municipalité de Chartierville accepte l’offre de Pompes traitements d’eau Bernier pour la remise en fonction du puits au montant de 8 434,14 \$.

**Adopté à l’unanimité.**

**18-2963** *Ajout / Résolution – Achat et installation de glissières de sécurité*  
**Attendu que** la municipalité souhaite renforcer la sécurité routier sur ses chemins municipaux;

**Attendu qu’** une soumission pour l’installation de glissière de sécurité par la compagnie Mirtec 9171-7983 Québec inc a été proposé au conseil;

Il est proposé par M. Simon Lafrenière, appuyé par Mme Vanessa Faucher:

**Que** la municipalité de Chartierville accepte l’offre de la compagnie Mirtec 9171-7983 Québec inc;

**Adopté à l’unanimité.**

*Adoption règlement 2018-03 – Amendement règlement de lotissement*

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ DE CHARTIERVILLE**

---

---

**RÈGLEMENT NUMÉRO  
2018-03 MODIFIANT LE  
RÈGEMENT DE LOTISSE-  
MENT DE LA MUNICIPALITÉ  
DE CHARTIERVILLE**

---

---

**ATTENDU QUE** les membres du conseil municipal jugent opportun d’amender le règlement de lotissement de la municipalité afin de modifier les dimensions et superficies minimales des lots;

**ATTENDU QU’**un avis de motion a été donné par M. Guy Gilbert à la réunion régulière du conseil du 4 juin 2018;

Sur la proposition de M. Claude Sévigny, appuyé par M. Simon Lafrenière, il est résolu d’adopter le règlement numéro 2018-03 et qu’il soit décrété par ce règlement ce qui suit :

**1. ARTICLE 1**

Que le tableau 1, du chapitre 7.1, du règlement de lotissement de la municipalité de Chartierville soit abrogé tel qui suit :

ZONES	Superficie (m carrées)		Frontage (mètres)	
	Non desservis	Partiellement desservis	Non desservis	Partiellement desservis
Agricole	4 000 m <sup>2</sup>	1 500 m <sup>2</sup>	50 m	25 m
Rurale	4 000 m <sup>2</sup>	1 500 m <sup>2</sup>	50 m	25 m
Forestière	4 000 m <sup>2</sup>	1 500 m <sup>2</sup>	50 m	25 m
Périmètre urbain	3 000 m <sup>2</sup>	1 500 m <sup>2</sup>	50 m	25 m
Récréation	4 000 m <sup>2</sup>	1 500 m <sup>2</sup>	50 m	25 m

## 2. ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

**DENIS DION**  
Maire

**PAMÉLA BLAIS**  
Secrétaire-trésorière

Avis de motion :	4 juin 2018
Présentation du projet :	28 mai 2018
Avis public d'adoption:	5 juin 2018
Adoption :	2 juillet 2018
Avis public d'entrée en vigueur :	3 juillet 2018

*Adoption règlement 2018-04 – Amendement plan d'urbanisme*

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ DE CHARTIERVILLE**

---

---

## **RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-04 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME DE LA MUNICI- PALITÉ DE CHARTIERVILLE**

---

---

**ATTENDU QUE** les membres du conseil municipal jugent opportun d'amender le plan d'urbanisme de la municipalité afin de modifier les dimensions et superficies minimales des lots;

**ATTENDU QU'**un avis de motion a été donné par M. Simon Lafrenière à la réunion régulière du conseil du 4 juin 2018;

Sur la proposition de M. Claude Sévigny, appuyé par Mme Édith Giard, il est résolu d'adopter le règlement numéro 2018-04 et qu'il soit décrété par ce règlement ce qui suit :

### 1. ARTICLE 1

Que le paragraphe Densité d'occupation du chapitre 4.1.3 Définition, caractéristiques et densité d'occupation, du plan d'urbanisme de la municipalité de Chartierville soit abrogé tel qui suit :

*Dans l'affectation agricole, la superficie minimale par résidence est de 4 000 m<sup>2</sup> avec un frontage de 50 mètres. Comme elle se trouve en zone verte, la plupart des demandes de construction doivent d'abord être autorisées par la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ).*

### 2. ARTICLE 2

Que le paragraphe Densité d'occupation du chapitre 4.2.3, du plan d'urbanisme de la municipalité de Chartierville soit abrogé tel qui suit :

*Dans le cas des terrains non desservis, la superficie minimale doit être de 4 000 m<sup>2</sup> avec un frontage de 50 mètres. En ce qui concerne les propriétés partiellement desservies, la superficie minimale doit être de 1 500 m<sup>2</sup> avec un frontage de 25 mètres.*

### 3. Article 3

Que le paragraphe Densité d'occupation du chapitre 4.3.3 Définition, caractéristiques et densité d'occupation, du plan d'urbanisme de la municipalité de Chartierville soit abrogé tel qui suit :

*Dans les secteurs non desservis, la densité d'occupation maximale pour une résidence est de 4 000 m<sup>2</sup> avec un frontage de 50 mètres. Quant aux secteurs partiellement desservis, la superficie la superficie minimale requise est de 1 500 m<sup>2</sup> dont le frontage devra posséder au moins 25 mètres.*

#### **4. Article 4**

Que le paragraphe Densité d'occupation du chapitre 4.5.3 Définition, caractéristiques et densité d'occupation, du plan d'urbanisme de la municipalité de Chartierville soit abrogé tel qui suit :

*Dans les secteurs non desservis, la superficie minimale des terrains doit être de 4 000 m<sup>2</sup> et avoir un frontage minimal de 50 mètres.*

#### **5. ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

---

**DENIS DION**  
Maire

---

**PAMÉLA BLAIS**  
Secrétaire-trésorière

Avis de motion :	4 juin 2018
Présentation du projet :	28 mai 2018
Avis public d'adoption:	5 juin 2018
Adoption :	2 juillet 2018
Avis public d'entrée en vigueur :	3 juillet 2018

#### **8. Période de questions :**

Le maire répond aux questions des citoyens.

#### **9. Affaires nouvelles :**

Aucune affaire nouvelle n'est présentée.

#### **10. Levée de la séance :**

La séance est levée à 20 h 19 par Mme Édith Giard sous la résolution 18-2963-1

**18-2963-1**

Denis Dion, maire

Paméla Blais, directrice générale et secrétaire-trésorière